

Nombre de délégués en exercice : 49

Nombre de structures adhérentes : 34 soit 1000 voix

L'an deux mille vingt-six, le trois juillet,

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 43

NOMBRE DE STRUCTURES REPRÉSENTÉES : 33 soit 986 voix, le Comité Syndical étant réuni à Redon (35)

VOTANTS (DONT X POUVOIRS) : 33, dont 4 pouvoirs, après convocation légale,

DATE DE CONVOCATION : le 26/06/2026

Comité syndical du 3 juillet 2026

Étaient présents :

Stéphanie LANOE-ROUBAUT, Arc Sud Bretagne - Vincent MINIER, Bretagne Porte de Loire Communauté - Benoît SOHIER, Bretagne Romantique - Laurent DUMERCY, Communauté de communes de Brocéliande - Yves-Marie LE POULICHET, Centre Morbihan Communauté - Yoan VETU, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Michel GAUVIN, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Didier ALLAIS, CC Erdre et Gesvres - Philippe JOUNY, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois - Marie-Alexy LEFEUVRE, Communauté de communes de Nozay - Jean-Pierre HAMON, Communauté de communes de la Région de Blain - Michel GUERNEVE, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - David VEILLAX, Liffré-Cormier Communauté - Jean RONSIN, Montfort Communauté - Christelle MARCY, De l'Oust à Brocéliande Communauté - Didier HURTEBIZE, De l'Oust à Brocéliande Communauté - Jean-Charles SENTIER, Ploërmel Communauté - Yannick LE BORGNE, Ploërmel Communauté - Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté - Jean-François MARY, Redon Agglomération - Franck HERSEMEULE, Redon Agglomération - Ludovic BROSSARD, Rennes Métropole - Didier CHAPELLON, Rennes Métropole - Sébastien GUERET, Rennes Métropole - Françoise LOUAPRE, Rennes Métropole - Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté - Denis LEVREL, Saint-Méen-Montauban Communauté - Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté - Thierry BEAUJOUAN, Vallons de Haute Bretagne Communauté - Christophe VERON, Vallons de Haute Bretagne Communauté - Aude de la VERGNE, Vitré Communauté - Frédéric LEJAS, Vitré Communauté - Dominique DURAND, CAP Atlantique - Olivier LEFEUVRE, CARENE - Bruno LE BORGNE, Syndicat Eau du Morbihan - Dominique RIGUIDEL, Syndicat Eau du Morbihan - Rémi PITRE, Syndicat Mixte Ouest 35 - Nicolas PASDELOU, Syndicat Mixte Ouest 35 - Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - Philippe SIMON, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - André CROCQ, Région Bretagne - Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique - Yann SOULABAILLE, Département d'Ille-et-Vilaine.

Assistaient également à séance : Eva WARNS, Communauté de communes de Brocéliande - Thierry POITOU, Communauté de communes de Nozay - Stéphane GASNIER, Communauté de communes de la Région de Blain - Maxime PICARD, Questembert Communauté - Cédric VALAIS, Roche aux Fées Communauté

Ont donné pouvoir :

Dominique MARCHAND, Pays de Châteaugiron Communauté a donné pouvoir à Aude de la VERGNE, Vitré Communauté - Benoît LE LAYO, Pontivy Communauté a donné pouvoir à Yves-Marie LE POULICHET, Centre Morbihan Communauté - Benoît SOHIER, Bretagne Romantique a donné pouvoir à Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté en début et en fin de séance - David VEILLAX, Liffré-Cormier Communauté a donné pouvoir à Jean RONSIN, Montfort Communauté à partir de 12h10.

Étaient absents et excusés :

Nathalie LE BOULCH-VILLERS, Arc Sud Bretagne - Philippe BRIZARD, Bretagne Porte de Loire Communauté - Annabelle QUENTEL, Bretagne Romantique - Virginie FONTAINE, CAP Atlantique - Benoît ROLLAND, Centre Morbihan Communauté - Romain AVRANCHE, CC Erdre et Gesvres - Gaëtan TREHELLO, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois - Isabelle GAUTIER, Liffré-Cormier Communauté - Fabienne BONDON, Montfort Communauté - Martine JOUANNET, Pays de Châteaugiron Communauté - Didier BIDAN, Pontivy Communauté - Patrick HERVIOU, Saint-Méen-Montauban Communauté - David DUGUEPEROUX, Val d'Ille-Aubigné Communauté - Claude BODET, CAP Atlantique - Eric PROVOST, CARENE - Delphine ALEXANDRE, Région Bretagne - Franck PICHOT, Département d'Ille-et-Vilaine - Chloé GIRARDOT-MOITIE, Département de Loire-Atlantique.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services d'Eaux & Vilaine.

Délibération Comité syndical du 3 juillet 2026

INSTANCES - Désignation du représentant d'Eaux & Vilaine à l'association RESECO

Par délibération n°2025-26 du 20 juin 2025, le Comité Syndical a validé l'adhésion à l'association RESECO. Cette structure accompagne l'établissement dans la mise en œuvre des achats durables.

Afin de représenter Eaux & Vilaine au sein de RESECO, un binôme référent politique / référent technique doit être désigné.

Un agent du service commande publique est déjà référent technique. Un nouveau référent politique est à désigner pour la durée du nouveau mandat. Il représentera Eaux & Vilaine lors de l'Assemblée Générale de l'association et pourra participer aux actions de sensibilisation aux achats durables organisées par RESECO (formations, webconférences, groupes de travail).

Après appel à candidatures, M. Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique se porte candidat.

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur, l'élection du Président, des membres du bureau ainsi que toutes les désignations se déroulent au scrutin secret, à majorité absolue aux 2 premiers tours, et à la majorité relative au 3e tour. En cas d'égalité de suffrages après le 3e tour, le plus âgé est déclaré élu.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des voix, soit 986 voix, désigne, au 1^{er} tour, M. Bernard LEBEAU comme représentant pour siéger au sein de l'association RESECO.

Pour extrait conforme,

Le Président d'Eaux & Vilaine

Jean-François MARY

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services d'Eaux & Vilaine.